

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

SCIENCE INFIRMIERE : DEMARCHE EN SOINS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

<p>CODE : 82 15 04 U34 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 07 juin 2016,
sur avis conforme du Conseil général

SCIENCE INFIRMIERE : DEMARCHE EN SOINS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de construire une démarche en soins infirmiers basée sur les étapes de la démarche scientifique ;
- ◆ de consulter des données émanant des différents documents professionnels en vue de réaliser un projet de soin individualisé pour un bénéficiaire de soins ;
- ◆ de mettre en place l'organisation et la coordination des soins ;
- ◆ d'appliquer la démarche en soins dans la pratique professionnelle infirmière pour des situations de prises en soins de bénéficiaires dans les domaines généraux de la médecine et de la chirurgie.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En pathologie générale,

pour au moins une pathologie dans au moins deux des systèmes suivants : respiratoire, cardiovasculaire, endocrinien, nerveux, digestif, uro-génital, système musculo-squelettique :

- ◆ énoncer, définir et décrire, en termes scientifiques, les symptômes et les facteurs étiologiques les plus courants, les éléments fondamentaux du processus physiopathologique ;
- ◆ énoncer des méthodes d'investigation diagnostique ;
- ◆ préciser des options thérapeutiques, médicamenteuses, diététiques, y compris chirurgicales, actuellement défendues ;
- ◆ préciser les mesures de surveillance, les complications les plus fréquentes ainsi que leurs mesures préventives ;
- ◆ décrire la collaboration et la surveillance dans les actes pré et postopératoires propres à la chirurgie.

En enseignement clinique : stage d'approche globale des soins de base,

dans les services où les stages ont été effectués,

- ◆ réaliser la collecte de données pertinentes à la prise en soins d'un bénéficiaire ;
- ◆ dispenser, en lien avec les données collectées et selon le bilan d'indépendance établi, des soins infirmiers généraux de base à une personne adulte hospitalisée selon une planification cohérente des soins.

- ◆ respecter les règles d'hygiène hospitalière en vigueur, les règles d'asepsie, les ordres médicaux, la sécurité du bénéficiaire de soins, le secret professionnel, le confort physique et psychologique ;
- ◆ adopter des attitudes professionnelles respectueuses du bénéficiaire et de son entourage ;
- ◆ transmettre l'ensemble des observations recueillies auprès du bénéficiaire de soins à l'équipe soignante en utilisant les supports adéquats ;
- ◆ rédiger les rapports de projets de soins, reprenant les données collectées relatives à la prise en soins d'un bénéficiaire en les classant selon le modèle conceptuel en vigueur.

En approche globale des soins de publics spécifiques,

dans son rôle propre et de collaboration, au départ d'une situation fictive de prise en soins d'un bénéficiaire, et en utilisant un vocabulaire scientifique,

en référence aux actes définis dans le programme,

- ◆ expliciter les principes d'ergonomie et de manutention qui s'appliquent lors des activités de soins ;
- ◆ exécuter selon les principes de sécurité, d'hygiène et/ou d'asepsie, une ou plusieurs techniques de soins relatives aux premiers soins d'urgence ;

pour les publics suivants : bébés, enfants, adolescents, personnes âgées, personnes à besoins spécifiques,

- ◆ identifier les spécificités biomédicales liées à l'âge et/ou au(x) besoin(s) spécifique(s) d'individus sains ;
- ◆ apporter, lors de la dispensation de soins, une réponse adaptée aux risques spécifiques de dépendance.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement **Pathologie générale**, code N° **821516U34D1**, et **Enseignement clinique : Stage d'approche globale des soins de base**, code N° **821509U34D1**, **Approche globale des soins de publics spécifiques**, code N° **821502U34D1**, classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

pour des situations de prises en soins de bénéficiaires dans les domaines généraux de la médecine et de la chirurgie,

en référence à un modèle conceptuel,

à partir d'un projet de soins donné,

- ◆ d'établir une bibliographie pertinente et scientifique ;
- et par le jugement et le raisonnement cliniques,*
- ◆ de rédiger un projet de soins ;
 - ◆ de cibler les informations pertinentes à transmettre pour assurer la continuité des soins sur base de la démarche en soins infirmiers.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,

- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Démarche scientifique en soins infirmiers : récolte et utilisation des résultats de la recherche

- ◆ de définir la démarche scientifique et plus particulièrement la démarche en soins infirmiers comme démarche de pensée ayant une identité et des objectifs propres ;
- ◆ d'identifier et de préciser les critères de pertinence, de fiabilité et de validité des données qui garantissent la rigueur scientifique des données ;
- ◆ de déterminer la valeur scientifique d'une publication relative aux soins infirmiers ;
- ◆ de consulter de manière critique la littérature professionnelle en vue de s'y référer avec pertinence pour l'élaboration de projet de soins individualisé ;
- ◆ de sélectionner et d'établir au départ d'un sujet donné des références bibliographiques pertinentes.

4.2. Démarche scientifique en soins infirmiers : projet de soins

pour l'organisation et la coordination pertinente des soins,

en vue de développer la construction d'un savoir professionnel autonome, pour des situations de prises en soins de bénéficiaires dans les domaines généraux de la médecine et de la chirurgie,

et par le jugement et le raisonnement cliniques,

- ◆ de se référer aux différents modèles conceptuels en soins infirmiers pour donner sens et contenu à la démarche en soins infirmiers ;
- ◆ d'interpréter des données, émanant des différentes sources et documents professionnels (dossier infirmier, dossier médical, collègues, famille, bénéficiaire de soins...), sur base d'un modèle conceptuel en soins infirmiers, et ce en vue d'identifier :
 - le(s) diagnostic(s) infirmiers,
 - les problèmes traités en collaboration ;
- ◆ de planifier une approche soignante holistique de bénéficiaires de soins présentant des problèmes de santé relevant des soins infirmiers généraux ;
- ◆ d'analyser et de commenter des plans de soins sous l'angle de la démarche scientifique ;
- ◆ de se référer de manière critique à des procédures de soins ;
- ◆ d'évaluer un projet de soin individualisé en vue de le réviser en fonction de l'état du bénéficiaire de soins ;
- ◆ de communiquer par transmissions orale, écrite et/ou informatique, les informations pertinentes concernant le projet de soins, en vue d'assurer la continuité des soins.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours «Démarche scientifique en soins infirmiers : projet de soins », il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Démarche scientifique en soins infirmiers : récolte et utilisation des résultats de la recherche	CT	B	32
Démarche scientifique en soins infirmiers : projet de soins	CT	F	48
7.2. Part d'autonomie		P	20
7.3. Activités de développement professionnel		Z	94
Total des périodes			194